

YVES KLEIN® MAT PROFOND

Peinture d'une profondeur exceptionnelle pour murs et plafonds.



DESTINATION

Intérieur.

Sur murs et plafonds. Dans les pièces d'habitation à faible passage (séjours, chambres).

Subjectiles : Sur tous supports usuels du bâtiment correctement préparés.

QUALITÉS DOMINANTES

- Peinture mat profond à base de liant vinylique.
- Très opacifiante, un grand pouvoir garnissant.
- Séchage rapide.
- Sans odeur.
- Entretenir avec précaution pour conserver l'intensité de la teinte, ne pas frotter.

MISE EN ŒUVRE

Respecter le D.T.U. 59-1

Les supports doivent être sains, secs, dépoussiérés, cohérents et très propres.

Utilisez impérativement et uniquement la Sous-Couche Yves Klein®. Veillez à bien préparer votre support, l'application de la sous couche (en une couche) et de la finition Yves Klein® (en deux couches) doit être faite sur une surface parfaitement bloquée. Entretenir avec précaution pour conserver l'intensité de la teinte, ne pas frotter.

Anciennes peintures bien adhérentes (fonds non poreux) : Lessivez et rincez. Appliquez directement la Sous-Couche Yves Klein®.

Si le support est une ancienne peinture brillante ou satinée, au préalable poncez légèrement pour dépolir la surface et époussetez pour avoir un support parfaitement propre.

Plaques de plâtre cartonées, enduits, plâtres et dérivés, bois non tanniques et dérivés (fonds poreux) : Poncez pour lisser la surface si nécessaire. Imprimez avec le Primaire Universel puis appliquez la Sous-Couche Yves Klein®.

Fonds poudreux, farinants ou douteux et bois tanniques : Imprimez avec l'Impression Solvantée puis la Sous-Couche Yves Klein®.

Après séchage, la Sous-Couche Yves Klein® doit être poncée avec un papier abrasif fin (120) afin d'obtenir une surface lisse et homogène, puis dépoussiérez parfaitement la surface à peindre avant l'application de la finition

Matériel d'application : La Sous-Couche Yves Klein® et le Mat Profond Yves Klein® s'appliquent à la brosse spéciale acrylique, au rouleau 10mm ou au pistolet airless.

APPLICATION

Après séchage complet de la Sous-Couche Yves Klein®, appliquez deux couches de Yves Klein® Mat Profond à la brosse ou au rouleau en diluant avec environ 5% d'eau maximum.

À l'airless ou pistolet traditionnel et selon l'appareil utilisé, la peinture peut nécessiter d'être diluée avec 10 à 15% d'eau. Faire plusieurs essais sur un morceau de carton ou un endroit peu visible jusqu'à l'obtention de la dilution optimale.

Conseil : nous vous recommandons de tester le taux de dilution sur une petite surface afin de déterminer le pourcentage adapté (la peinture ne doit pas tirer, elle doit glisser facilement sur la surface à recouvrir).

La dilution optimale de la peinture permet d'obtenir une application soignée (bon rendu) et un confort d'application.

CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES

Aspect : Mat profond.

Brillance : 0 à 1UB sous 60° et 6 à 7UB sous 85°.

Rendement : 14 à 16m²/L par couche selon la dilution et le matériel choisis.

Séchage : 2h (sec au toucher).

Recouvrable : Env. 4 à 6h selon la température et le degré d'hygrométrie de l'air.

Entretien : Entretien avec précaution pour conserver l'intensité de la teinte, ne pas frotter.

Extrait sec : 68% (+/- 2%) en poids, 54% (+/- 2%) en volume.

Densité : 1,46g/cm³ (+/- 0,05).

Nettoyage des outils : À l'eau.

Conditionnement : 1L et 2.5L.

Conservation : 1 an en emballage d'origine non entamé. Stockez à l'abri du gel et des fortes chaleurs. Après ouverture, refermez hermétiquement l'emballage et à utiliser dans les 6 mois.

PRÉCAUTIONS

Appliquez entre +8°C et +30°C. Veuillez ne pas appliquer par humidité relative supérieure à 70%.

De légères nuances peuvent apparaître dans la teinte Yves Klein®, elles ont la spécificité du pigment utilisé et apportent luminosité et vibration.

CARACTÉRISTIQUES RÉGLEMENTAIRES

Classification AFNOR : Famille I - Classe 7a2/4a.

COV⁽¹⁾ : Valeur limite UE de ce produit (cat A/a) : 30g/L pour 2010.

Ce produit contient max. 28g/L COV à l'emploi.

Sécurité : Se reporter à la fiche de données de sécurité (FDS), conforme à la législation en vigueur.

⁽¹⁾ Composés Organiques Volatils : directive 2004/42/CE.

* Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur l'échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).